

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 28
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2020-20
Nomenclature : 5.3.5 - autres désignations
de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 9 juin 2020

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT (arrivée à 19 h 35), Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Était absente et excusée :

- Mme Corinne MICHOT.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Créée par une circulaire 26 octobre 2001 du secrétariat d'État aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une obligation.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- la politique de défense,
- le parcours citoyen,
- la mémoire et le patrimoine.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative au correspondant défense ;

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200618-DELIB2020-20-DE
Date de télétransmission : 18/06/2020
Date de réception en préfecture : 18/06/2020

Considérant que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation,

Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve e militaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ de procéder à la désignation, parmi ses membres, d'un correspondant défense, après appel à candidature ;
- ⇒ de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Est candidat : Florent ROYER.

Résultats des votes :

- Florent ROYER 28 voix

Florent ROYER est désigné en qualité de correspondant défense.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 16 juin 2020



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20200618-DELIB2020-20-DE
Date de télétransmission : 18/06/2020
Date de réception préfecture : 18/06/2020